



Entendu l'exposé,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Valide les projets énoncés ;**
- **Décide de déposer :**
  - un dossier de demande de subvention au Département dans le cadre du « CAP43 » : 40 % soit un montant de 10 824 €
  - un dossier de demande de subvention de l'Etat au titre de la DETR 2024 : 40 % soit un montant de 10 824 € ;
- **De prévoir cette somme au budget communal 2024 ;**
- **Autorise le Maire à exécuter cette décision et signer tous les documents nécessaires, avec un plan de financement comme suit :**
  - 10 824 € DETR 2024 soit 40 %
  - 10 824 € Département « CAP43 » soit 40 %
  - 5 412 € Autofinancement soit 20 %

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Laurent GENTES

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'MUNICIPALITE DE MONTREUIL-HAUT' around the perimeter and 'Haut' at the bottom. The signature is a stylized cursive 'L. Gentes'.

**AR Prefecture**

043-214301442-20231123-2023\_032-DE  
Reçu le 24/11/2023